Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260505-20260508-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER — Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-08_Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande sollicitant une subvention auprès de la DRAC pour le projet de construction de la nouvelle médiathèque,

Considérant que l'obtention de cette subvention est conditionnée notamment par une augmentation des heures d'ouverture au public,

Considérant que la lecture publique occupe une place importante dans le projet culturel communal,

Considérant qu'il est proposé d'étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque en ajoutant une ouverture le vendredi de 16h30 à 18h30, et de prolonger l'horaire du mercredi jusqu'à 13h00,

Considérant que cette extension permettrait :
– une meilleure accessibilité pour les habitants, notamment les familles et les personnes âgées,
– une diversification des publics (scolaires, retraités, télétravailleurs),
– un renforcement du rôle culturel de la médiathèque,
– une amélioration du service public sans augmentation significative du coût,

Considérant les horaires actuels en période scolaire :
– lundi : 16h30 – 18h30
– mercredi : 10h30 – 12h30
– 1er samedi du mois : 10h00 – 12h00
→ 6 h 00 par semaine,

Considérant les horaires proposés en période scolaire :
– lundi : 16h30 – 18h30
– mercredi : 10h30 – **13h00**
– vendredi : 16h30 – 18h30
– 1er samedi du mois : 10h00 – 12h00
→ 8h30 par semaine,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260505-20260508-DE

Considérant les incidences sur le personnel :
– Patricia assurera l'ouverture du vendredi en remplacement de son temps de garderie, sans modification de son temps de travail,
– Laura assurera la garderie du vendredi soir, **impliquant +1h15 de travail hebdomadaire**,

Considérant que la mise en œuvre est envisagée à compter du 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Extension des horaires d'ouverture
Le Conseil municipal approuve l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque communale, incluant une ouverture supplémentaire le vendredi de 16h30 à 18h30, et de prolonger l'horaire du mercredi jusqu'à 13h00,

Article 2 – Horaires applicables
Les horaires d'ouverture en période scolaire seront désormais :
– lundi : 16h30 – 18h30
– mercredi : 10h30 – 13h00
– vendredi : 16h30 – 18h30
– 1er samedi du mois : 10h00 – 12h00

Article 3 – Organisation du personnel
Le Conseil municipal valide l'organisation suivante :
– Patricia assurera l'ouverture du vendredi sans modification de son temps de travail,
– Laura assurera la garderie du vendredi soir, avec une augmentation de 1h15 de son temps de travail hebdomadaire.

Article 4 – Mise en œuvre
L'extension des horaires prendra effet à compter du 1er juin 2026.

Article 5 – Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)